

deux heures quarante, — un de nos amis vient nous dire dans la tribune qu'on prépare en bas la mesure de café de M. Thiers. Bravo ! mais cela nous conduira très-tard. M. Trochu devant parler le premier. A moins que le président ne soit un prodige et qu'il ne fasse faire du café, à tout événement, c'est très-incorrigible cela, monsieur le président, l'ombre du baron Louis va se fâcher.

Essaierai-je de résumer le nouveau discours du général Trochu ? C'est, je crois, très-inutile. La parole du général Trochu est de celles qui se suivent avec facilité, et le compte-rendu de l'agence Havas doit être cette fois satisfaisant pour un compte-rendu. Mais l'in-extenso est ici vraiment indispensable.

Je citerai particulièrement, parmi les passages qui ont charmé, toute la partie qui a trait à l'éducation du soldat, à l'état des sous-officiers, à la « maistrance de terre » comparée à la maistrance de mer. Parmi ceux qui ont remué l'auditoire, je citerai la réputation de l'argument de la transition. On nous dit qu'une transition est nécessaire, qu'il faut des températures accomodées à la mollesse de nos mœurs : « La transition, messieurs, s'est opérée à l'égard du général Trochu, c'est l'invasion. » L'effet a été très-grand, et chacun a senti passer en soi ce frisson qui fait dire : Voilà de l'éloquence.

Quant au fond du discours, le voici : Le soldat de trois ans (car, dit le général Trochu, mon « vieux soldat » a moi est un jeune homme), le soldat de trois ans, entouré d'excellents cadres et pourvu d'une bonne éducation, est le meilleur soldat de notre pays.

Pour avoir de bons cadres, il faut donner aux sous-officiers, avec la considération à laquelle ils ont droit, avec les satisfactions de l'uniforme, l'assurance pour le jour où ils rentreront dans la vie privée d'une pension viagère, si minime qu'elle soit (et cela sera encore une économie sur nos retraites d'aujourd'hui), et d'un emploi en rapport avec leurs capacités et leurs aptitudes. « Ainsi, dit eloquemment le général Trochu, des hommes qui auront eu l'honneur de former dans nos régiments le cadre de nos soldats seront dans la vie privée le cadre de la population. »

Ai-je besoin de vous dire combien tout ce discours a été applaudi d'un bout à l'autre ? Par la gauche cependant plus continuellement encore que par la droite.

Un éloge du président de la République n'a point passé sans lever de ce dernier côté de l'Assemblée (dans les petits recoins honteux et sombres) je n'oserais point dire des murmures, — cela a été si vite étouffé ! — mais quelque chose qui y ressemblait beaucoup. *Velle videtur.* C'est un petit susurrement et qui s'entend à peine, mais n'en est pas moins souverainement déplacé.

Le général Clissey a interrompu deux ou trois fois et trois fois plutôt que deux, avec une certaine apreté hargneuse. M. Thiers n'a soufflé mot.

Le général Billot a pris des notes comme un enrégé. Le soir, au café Riche, il se vantait de refuser, le plus aisément du monde, ce discours. Nous verrons bien. Il n'est point difficile d'ailleurs de prévoir quel sera l'argument capital de la réfutation. On dira : votre système de trois ans sera parfait dans quelques années, quand nous aurons des cadres et une organisation ad hoc. Aujourd'hui il serait trop tôt.

Il y a encore et surtout les mystérieuses et irréfutables réticences du pouvoir. Tout cela laisse l'issue très-incertaine. Ce qu'il y a de sûr, c'est que si on l'eût voté aussitôt après le discours du général Trochu, les « cinq » années étaient en péril.

Après le général Trochu, le général Ducrot a voulu parler. Il est, du moins, monté à la tribune. Le corps droit, la tête penchée, paraît à une colossale caricature, il a attendu pendant dix minutes qu'on finisse. Une fois il a fait mine de descendre. Quelques voix ont crié : *Parlez ! parlez !* Il est remonté. On a continué à crier : *Parlez ! parlez !* Le général a redescendu. Bon enfant, au demeurant. Il était cinq heures et demie. On a levé la séance.

Le général Billot n'a point fait le discours qu'il annonçait au café Riche ; mais le général Ducrot a placé le sien. Il est arrivé à la tribune avec une liasse de papiers sous le bras, et il a demandé la permission de lire. — Lisiez, général ; le général Foy, qui lisait, était un très-grand orateur. Nous vous écoutons.

« Quelques notes », a pris le général Ducrot en entendant hier le discours de son « honorable ami », M. le général Trochu, sont un peu confuses, malgré l'apparente précision de la rédaction. Du bien, du mal, toujours une certaine incohérence dans les raisonnements aussi bien que dans les actes ; du fouillis, beaucoup de fouillis. L'orateur se lance dans la technique à outrance. Il examine successivement, au point de vue de la durée nécessaire de leur instruction militaire, l'artillerie à cheval, le cavalier proprement dit, puis... les Basques et les Bretons.

Il paraît que l'artillerie à cheval n'a point assez de trois ans ; le général, pour le prouver, nous donne un léger aperçu de tout ce qu'il lui faut apprendre. Je me résume, pour cause d'incompréhension, mais je ne puis point m'empêcher de chuchoter à part moi : Trois ans, c'est déjà bien long !

Le cavalier, lui aussi, n'a point assez de trois ans. Mais voyez l'étourderie incorrigible du général et comme l'argument qu'il met en avant se retourne aisément contre lui ! « Le nombre des hommes sachant mon-

ter à cheval est, dit-il, très-rare en France. A part les jockeys et les palefreniers, on n'y compte pas beaucoup de cavaliers. »

Voilà un singulier éloge des cinq années de service, et c'est bien le cas de le dire, car le système qui donne de si beaux résultats ! Pour les Basques et les Bretons, l'argument du général, c'est qu'ils arrivent au régiment sans savoir parler français. Qu'ils apprennent ! On ne peut pourtant point faire marcher la France au pas des Bas-Bretons.

Tout cela n'est point très-sérieux. Ce qui l'est, ou du moins paraît l'être davantage, c'est précisément la raison la plus banale et la plus simple : c'est que l'heure serait mal choisie pour être pour tenter l'inconnu. Je ne préjuge rien, dit l'orateur, je demande seulement l'essai loyal de la loi de la commission.

« L'essai loyal », qui est un joli trait, a eu du succès. Ailleurs le général a été moins heureux. Il a voulu, lui aussi, comme son « excellent ami », dont les lauriers oratoires l'empêchent de dormir, tresser quelques piquants récits, conter des anecdotes avec conclusions et moralités. Alors il laissait la ses notes, et se mettait à improviser, non sans gaucherie. Ne conte pas qui veut à la tribune : c'est peut-être la plus grande difficulté et la plus rare triomphe du métier. Le général Trochu y est maître. Le général Ducrot épèle encore cet art-là.

Le belliciste orateur s'est rattrapé sur la péroraison où il a célébré les gloires de l'armée française.

Il a été applaudi comme il devait l'être, mais après ? Les applaudissements ne sont point des raisons.

Pour moi, à voir combien les gens compétents sont peu d'accord entre eux, j'en arrive à me dire avec le bonhomme Raudot que le bon sens est peut-être bon juge en ces matières.

« Un général illustre, dit le député de l'Yonne, préconise le service de cinq ans, un autre non moins illustre celui de trois ; enfin une très-grande illustration militaire (lisez le général Thiers) est encore d'une autre opinion. Qui croire ? Essayons d'y voir clair nous-mêmes. »

M. Raudot, lui, ne cherche pas long temps. Les Prussiens ont le système de trois ans : prenons le système prussien. Mais faisons passer tout le monde, et sérieusement, sous les drapeaux, afin que le principe fondamental de la loi, qui est l'obligation du service, ne soit pas démenti dans l'application.

Pourquoi faut-il que M. Raudot, qui joint toujours la malice et même une malice un peu sournoise à son bon sens parfois ? pointoisien — *utile dulci* — sente le besoin de provoquer le président de la République ?

Il s'en va chercher dans un vieux discours de M. Thiers (année 1868) une phrase qui ne prouve point grand chose, sinon ce que tout le monde sait : à savoir que M. Thiers n'a jamais été un grand partisan de la garde mobile.

M. Thiers, qui sent le trait, se lève impétueusement et de sa petite voix claire, aiguë, et martelée avec une précision fébrile demande à l'interrompre. Il interromp et donne des paroles qu'il a prononcées une interprétation conforme à ce qu'on sait de ses opinions en ces matières. Organiser un pied de paix respectable, tout est selon lui. Si nous avions eu 500,000 combattants dans l'armée active, comme il le demandait, assurément nous n'aurions eu ni Sedan, ni Metz. Et, en effet, cinq cent mille hommes dans l'armée active, c'est un beau chiffre ! « Quant aux 1,300,000 hommes de l'armée allemande, fantasmagorie, chimère, si la Prusse a rompu 900,000 hommes, c'était tout. »

Cette affirmation catégorique produit une certaine agitation dans l'Assemblée.

M. Raudot, lui, reprend son train-train, non sans être interrompu une ou deux fois par le petit, mais non ! si vif, si volontaire du président de la République. Comme toujours l'honorable député de l'Yonne nous renvoie à son livre de la *Déclaration de la France* (1843), et demande la décentralisation administrative. Il n'a pas deux méthodes. Oubliez, dit-il, des corps territoriaux qui établissent l'organisation complète, et nous devenons invincibles. »

Le général Chanzy n'a rien de cette bonhomie un peu narquoise de M. Raudot. Je suis de plus en plus satisfait de l'avoir comparé à Phocion.

Aujourd'hui, cependant, il ne se contente pas de trancher, il pique. Il félicite le général Trochu de sa « brillante conférence ». — Superbe discours ! lui crie-t-on ! — Superbe discours, réplique le général Chanzy. Mais si le mot est retiré, l'idée est maintenue. Le général Trochu a examiné, dit le général Chanzy, quelle devait être l'armée de l'avenir. Descendons des hauteurs où il s'est placé, et examinons tout simplement quelle doit être l'armée du présent.

Trois ans suffisent peut-être un jour, mais aujourd'hui (argument prévu) l'outilage, les cadres, tout est à créer. Une bonne loi sur l'état des sous-officiers pourra produire d'excellents effets, mais enfin ce n'est là qu'une donnée hypothétique.

Chemin faisant, et sans tomber dans la phraseologie chauvine chère au général Ducrot, — l'orateur défend les *légendes* contre le général Trochu. « Ce ne sont point les légendes qui nous ont perdues, nos légendes sont nos gloires, elles sont pour nous aujourd'hui encore la source des grands exemples : ce qui nous a perdus ce sont les traditions aveugles. »

Je ne veux point prendre parti dans cette querelle subtile, mais j'avoue, puisque le cas

éclata soudain avec la plus grande violence, fendit la montagne, et, de la partie inférieure de cette crevasse, il se répandit un courant de lave qui barra le passage à une partie des assistants, en étouffa et enterra d'autres et couvrit nombre d'entre eux d'affreuses brûlures.

Plus tard, la lave fit encore des victimes à Massa, mais deux ou trois seulement, car son cours n'était pas alors assez rapide pour qu'il pût intercepter la fuite hors des villages menacés.

Cette lave se répandit d'abord en plusieurs torrents dont la direction changea, ou qui même cessèrent entièrement de couler. Du courant principal se détacha un ruisseau qui se dirigea sur Rosina, mais qui s'arrêta, tandis que le torrent principal se précipita sur Massa et San-Sebastiano, dévastant campagnes et villages ; mais à son tour, il cessa bientôt de couler. Il avait recouvert une grande partie de la plaine à l'ouest du Yésuve d'une couche qui en certains endroits avait la hauteur d'une maison ; mais là où il avait pénétré dans les villages, il n'avait plus l'aspect d'un fleuve de fer, mais d'une moraine de glacières.

« Ce qui frappait surtout, ajoute le narrateur, c'était de ne voir aucune trace de l'influence du feu ; tout au plus, çà et là, sur la lisière du torrent, un arbre à moitié roussi ou quelque poutre carbonisée. On entra dans des maisons à moitié comblées par la lave, on l'apercevait des poutres intactes au-dessus des scories brunes ; à la vérité, les seuils et les fenêtres étaient enfoncés ou brisés par le choc,

s'en présente, que la tirade sur la loi des légendes ne m'avait point absolument convaincu. Dire qu'un peuple périt par ses légendes, alors que les légendes sont la conséquence naturelle des victoires, qu'est-ce à dire, sinon que pour ne point être battu, il faudrait n'être jamais victorieux ?

Le général Chanzy n'en a pas moins été plus sévère et plus aigre que de raison dans sa laconique réfutation du discours du général Trochu.

Mais le général Chanzy est un habile homme. Il avait déjà pour lui la gauche ; voici que ses opinions très-accréditées sur la durée du service lui concilient la droite.

Il était déjà le patron de l'armée nouvelle, celle de la Loire, des jeunes : par ses duretés à l'adresse du général Trochu, il caresse les rancunes des anciens, des routiniers.

Enfin, toute sa manière sobre, incisive, un peu cassante, lui donne les apparences d'un homme d'action et de gouvernement qui lui rallient les indécis et les timorés qui cherchent un homme.

Très-habile, très-habile, en vérité.

Après le général Chanzy, M. Thiers a déclaré être prêt à parler le lendemain, vu l'heure tardive, si l'Assemblée le désirait, non sans laisser entendre qu'à ses yeux la question était suffisamment éclaircie et qu'on pouvait aller aux voix. C'était se hâter un peu.

La majorité de l'Assemblée n'a point été d'avis qu'il fallait brusquer un vote de cette importance.

A demain donc, c'est-à-dire à ce soir !

NOUVELLES ET BRUITS

L'instruction de l'affaire Bazaine continue activement. L'interrogatoire, dit la *Patrie*, a porté sur les faits militaires qui se sont passés depuis le 11 août jusqu'au 5 septembre inclusivement.

Il embrasse les batailles de Borny, de Gravelotte, de Saint-Privat et de Servigny, livrées les 14, 16, 18 et 31 août. On a terminé le plan général de la ville de Metz et de ses environs, ainsi que le plan particulier de chaque des localités qui ont été le théâtre de ces différents combats.

Ces documents ont été mis à la disposition du général instructeur et seront produits également lors des débats publics.

L'avenir militaire assure que la sous-commission de réorganisation de l'armée proposée d'élargir les cadres en créant : 1° 23 nouveaux régiments d'infanterie, après suppression de 30 bataillons de chasseurs à pied ; 2° 13 régiments de cavalerie ; 3° 4 régiments d'artillerie à 14 batteries et 2 batteries de plus dans chacun des 32 régiments existants ; 4° 6 nouveaux bataillons de génie.

En cas de guerre, on pourrait mobiliser de suite 16 corps d'armée et 4 divisions de cavalerie de réserve avec un effectif de 680,000 hommes.

Les troupes de remplacement immédiatement appelées et destinées à combler les vides s'élevaient à 325,000 hommes. L'effectif de l'armée active serait composé de 1 million 5,000 soldats, sans compter l'armée territoriale.

En temps de paix, on supprimerait dans l'infanterie les quatrièmes bataillons des dépôts, dans la cavalerie, le 6^e escadron ; enfin, les batteries seraient réduites à quatre pièces.

La commission chargée de dresser la liste des candidatures au conseil d'Etat est ainsi composée :

MM. Jozon, Martel, Roze, Bathie, Laroche, de Ventavon, Princeteau, C. Périat, Tailhaud, Dubois, de Sugency, Saint-Marc Girardin, Leblond, de Broglie, La Rochefoucauld-Bisaccia.

Le ministre de la guerre et le ministre de l'instruction publique viennent de s'entendre pour faire enseigner l'équitation dans les lycées.

M. Emile Olivier, dont plusieurs journaux avaient annoncé la prochaine arrivée à Paris, vient d'écrire à un de ses amis qu'il resterait à Biella, en Piémont, où il habite depuis longtemps déjà, jusqu'à l'année prochaine.

Sa réception à l'Académie française est toujours renvoyée aux calendes grecques.

Sur les nouvelles affiches de la compagnie des chemins de fer de l'Est :

Voyage en France, en Alsace et dans le grand-duché de Bade.

Les affiches ont bien leur éloquence. *En France et en Alsace !* Nous le savons ! mais c'est tout de même dur à lire... *Remember !*

Les avis des départements constatent que les inondations ont considérablement diminué.

Que se passe-t-il à Nice ?

D'une part on assure qu'un commissaire particulier vient d'être envoyé par le gouvernement à Nice, pour y étudier les progrès du mouvement séparatiste, qui prend chaque jour des proportions plus menaçantes.

D'autre part, on écrit à la *France* que « le calme est complet à Nice, qu'il n'y a pas le moindre symptôme d'agitation ; que le préfet ne va à Paris que pour des affaires personnelles ; que la seule chose vraie, c'est qu'il existe à Nice un journal séparatiste, imprimé en italien, qui insulte la France, les Français, le pré-

mais ils n'étaient nullement entamés par le feu ; à quelques pas de là, des fumeroles de gaz ammoniacal sortaient avec violence et repandaient sur tout ce champ de scories une chaleur étouffante.

Evidemment, le torrent de lave avait poussé devant lui une masse de débris, qu'il avait aussi répandus des deux côtés de son passage, à la manière des moraines dans les glaciers.

La chaleur n'a pu agir immédiatement sur le milieu ambiant ; il n'était pas autre chose que la pression considérable exercée dans sa marche en avant, par la lave qui renversait tout sur son passage.

Le spectacle que présente, après son refroidissement, un torrent de lave qui a fait irruption dans des campagnes cultivées et dans des lieux d'habitation, est le plus désolant qu'on puisse imaginer ; et l'est encore davantage dans la circonstance présente, car la dernière lave, le 26 avril, s'est le plus souvent refroidie par briques et par morceaux plats d'une forme hachée ; des couches épaisses de cendre en remplissent les intervalles ; leur couleur est encore d'un gris jaunâtre assez clair.

La pluie de cendres a eu des effets désastreux sur une vaste étendue.

Il est vraisemblable qu'elle a commencé par tomber assez fine dans la campagne qu'à Naples même, puis elle est devenue plus forte, plus épaisse et elle a fini par former sur plusieurs points un lit de plus d'un pied d'épaisseur.

fet, etc., etc., et qu'on ferait bien de laisser dans l'isolement dont il voudrait sortir à force de provocations aussi insensées qu'impuissantes. »

Le journal le *Conservateur*, de Nice, dément le bruit de la mort de cet homme qui avait été assassiné dans cette ville. Ce militaire est vivant et sera évacué avant deux jours de l'hôpital sur la prison où il a subi une peine de 30 jours de prison à lui infligée par le général pour s'être mis en état d'ivresse dimanche dernier.

La commission des coalitions a entendu, il y a deux jours, trois délégués des syndicats ouvriers de Paris ; le premier appartenait à l'association des ébénistes ; le second à celle des tailleurs, et le troisième à celle des fabricants de papiers peints. Ces trois délégués se sont prononcés contre la loi de 1849 et contre celle de 1864. Suivant eux on évitera les grèves par la constitution des syndicats d'ouvriers qui s'entendront avec les syndicats des patrons pour trancher les différends qui pourraient survenir entre patrons et ouvriers.

Le télégraphe nous donne des détails sur diverses grèves d'ouvriers. A Anvers, un meeting de typographes en grève est annoncé pour le 8 au soir.

On mande de Londres que les maîtres constructeurs ont résolu, relativement à la grève, de soumettre les questions d'heures de travail et de salaire à l'arbitrage de lord Salisbury et de lord Derby dont la décision serait obligatoire pour les deux parties. Si les ouvriers n'acceptent pas cette proposition les chantiers seront fermés et les travaux suspendus le 17 juin.

Pendant les délibérations de l'arbitrage, les ouvriers en grève doivent reprendre leur travail.

Des grèves pour la réduction de la journée de travail à 8 heures, et l'augmentation de 20 0/0 de salaire, s'étendent enfin dans toutes les branches de l'industrie à New-York. Les établissements où les patrons résistent sont gardés par la police.

Il y a eu des démonstrations tumultueuses dans plusieurs villes des Etats-Unis.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 8 juin.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

A deux heures et demie, M. Jules Grévy occupe le fauteuil présidentiel.

La tribune diplomatique et toutes les tribunes publiques sont remplies jusqu'aux combles. L'enceinte législative se remplit elle-même peu à peu.

L'heure réglementaire, M. Thiers, président de la République, est au banc de député.

La plus vive animation règne dans la salle, et c'est un bruit de conversations presque assourdissant.

L'ordre du jour après la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi de recrutement.

M. Thiers, président de la République, monte à la tribune à trois heures moins 10 minutes.

Le silence s'établit peu à peu.

M. Thiers, président de la République française. — Messieurs, j'avais voulu hier épargner à l'Assemblée la fatigue d'une longue séance, et m'excuser d'avoir demandé la parole avant le vote. Mais le gouvernement aurait manqué à tous ses devoirs si, dans une question semblable, il n'avait pas fait connaître ses sentiments.

Si les pouvoirs publics avaient de trop graves dissentiments dans cette question, je ne dis pas que l'avenir de la France serait perdu ; il ne peut pas l'être, mais il serait gravement compromis.

Nous sommes partis de points différents, mais comme tous les bons citoyens nous devons faire des sacrifices d'opinions dans ce qu'elles n'ont pas d'essentielle. (Très-bien.)

La commission et le gouvernement se sont entendus dans une transaction.

Cette transaction est une longue durée de service. C'est cette transaction que je viens soutenir franchement. (Très-bien.)

M'excuserai-je longuement, mais je m'excuserai, qu'il en ait dit M. Raudot, je m'excuserai, moi, homme civil, de parler dans une question militaire. (On rit.) Mais j'ai été obligé de venir agir les hommes d'Etat, j'ai dû m'occuper des deux plus grands ressorts de l'existence d'une nation : les finances et l'armée. (Très-bien.)

Voilà comment je me suis occupé des choses militaires.

M. Thiers rappelle comment il a agi en 1840. La France et l'Europe nous écoutent. Nous parlons beaucoup de guerre, mais la vérité est que nous voulons la paix, la paix la plus longue que nous puissions maintenir, je l'espère, ajoute M. Thiers, je le jure sur mon honneur, sur votre et sur celui du pays. (Très-bien ! très-bien !)

M. le président de la République entre ensuite dans le vif de la question.

Les systèmes ne sont pas en cause dans nos malheurs, mais les hommes.

Aux dix-huitième siècle, après Roshach, on s'éprit de l'exercice à la prussienne, le grand Frédéric fut amusé beaucoup de nous ; car il savait bien que sa victoire était due à l'homme et nullement au système.

C'est ainsi que Napoléon 1^{er} fut aussi la victoire pour lui malgré le système prussien.

Non ! nous n'avons pas de nos malheurs un manque d'instruction ni un manque de courage. Il y eut d'autres causes, d'autres fautes pour nos malheurs. Il s'était commis quatre grandes fautes, une faute politique et trois fautes militaires. La faute politique, c'est d'avoir fait la guerre sans être prêts. M. Thiers avait fait remarquer dans la discussion du budget que nous n'avions même pas la paix armée. On avait obtenu dans un conflit diplomatique un succès insensé. La guerre semblait conjurée. Le lendemain, elle était déclarée. L'ouvrier, le plus grand ministre de la guerre que nous ayons eu, n'aurait pu mettre l'armée en ligne dans huit jours. On voulait le faire en huit jours. On n'était pas prêt. Nous avions bien 1,200 bou-

ches à feu de siège et 9,000 bouches à feu de campagne ! Mais de ces 3,000 bouches à feu, nous ne pouvions en disposer que de 4 à 5,000. Quant aux troupes, on ne pouvait en mettre en ligne que 250,000. On avait compté sur la loi de 1832, mais il fallait un mois et demi pour la mettre en pratique.

Les Prussiens n'avaient, d'abord, non pas un million, non pas 900,000 hommes, mais 400,000 pour passer le Rhin. Mais ils étaient à Trèves. Ils ont un instant reculé. Mais bientôt ils ont vu que nous n'étions pas assez nombreux, et, malgré notre résistance héroïque de Heischoffen, des combats précédents et les combats qui suivirent, nous fûmes défaits.

Pourquoi fautes-nous défaits ? parce que nos places fortes n'étaient pas approvisionnées, n'étaient pas un système de défense réel. Metz lui-même, devant lequel devaient pivoter toutes nos opérations, n'avait pas de canons sur ses remparts.

Une seconde faute fut commise : c'est que nous n'avions pas pris de position défensive et de notre droite, que nous avions fait attendre pendant 20 jours sur 30 lignes au-delà de Vesoul, fut débordée entièrement malgré ses prodiges de valeur. Car j'aurais ni l'un ou de troupes plus courageuses et qui se soient battues avec autant de fermeté, de persévérance ardeur !

L'empereur fut consterné et au lieu de reprendre ou de donner à un général une autorité réelle, il ne sut pas prendre un parti au milieu de la confusion où il se trouva et nous arrivâmes aux derniers désastres.

M. le président de la République explique ensuite que si nous ne sommes pas relevés, c'est que nous avons perdu nos cadres ; c'est la raison qui a empêché de rendre victorieux l'effort des 800,000 soldats qui se sont levés après la capitulation de Sedan et l'investissement de Metz.

Mais d'où viennent toutes les fautes ? De nos soldats, de nos généraux ? Nullement. D'un mauvais gouvernement, de qui a fait la force de la Prusse et de l'Allemagne autour d'elle, c'est que la Prusse a un gouvernement fort et ferme, un bon gouvernement !

Oui, il y avait à Berlin un grand gouvernement, il y avait un grand politique, il y avait un grand homme de guerre, un de ceux qu'on appelle les organisateurs de la victoire, et au-dessus de tous il y avait un roi ferme, un roi sage, habile, qui ne jalouxait la gloire d'aucun des généraux, mais qui était le lien entre tous et qui a bûr ainsi à la Prusse presque le Grand Frédéric (Mouvement.)

C'est le gouvernement prussien qui a vaincu le gouvernement français, voilà la vérité (Très-bien ! très-bien !)

M. Thiers vient ensuite appuyer le système de la longue durée du service militaire. De 300,000 hommes aura avec 800,000 hommes ; 56,000 hommes de moins pour les pertes, ce qui réduit le premier chiffre à 444,000 hommes. Avec les troupes permanentes, gendarmes et volontaires, on aura 120,000 hommes et en résumé une armée de 864,000 hommes.

Avec 500,000 hommes toujours prêts on peut faire face à tout, et les 364,000 hommes arrivent tout ensuite. On parle de la nation, de la nation nationale armée, chez les barbares. Les Romains n'ont été la nation armée qu'à l'origine de la République quand la nation romaine n'était guère que des hommes de proie qui se jetaient non-seulement sur le bétail mais qui enlevaient les épouses. (Rires d'assentiment.) Plus tard, la nation romaine n'était pas toute armée et les armées se recrutent par ce qu'on a appelé plus tard la proscription ; et avec les troupes guidées par les Romains, ceux-ci marchaient à la conquête du monde. La nation prussienne n'est pas non plus tout entière armée, armée permanente, elle n'a que 400,000 hommes.

M. Thiers rappelle ensuite ce que M. Raudot, ce que M. le général Trochu ont dit de l'armée territoriale et des armées régionales. M. Raudot est un homme très-libéral, surtout quand il s'agit d'économie. Mais il est libéral d'avant 1789 comme le Charollais aux Etats de Bretagne. Veut-on rentrer au régime d'avant 1789 et aux provinces ? En débarrassant la révolution française de ses déplorables excès c'est-à-dire que nous ne voulons pas conserver l'œuvre de civilisation de la révolution française ?

Le président de la République déclare que tous les jours l'instruction, l'éducation militaire deviennent plus grandes. Maintenant dans tous les régiments on sait lire et écrire. Ce n'est plus la fièvre d'avancement qui nous dévore, disent les officiers, mais la fièvre de la réhabilitation, de remonter au rang que l'armée française avait en Europe et qu'elle n'a pas perdu que pour un jour.

Quant à l'obsolescence passive, M. Thiers ne connaît pas deux sortes d'obsolescence, mais l'obsolescence légale ; avec le temps on arrivera bientôt à refaire une armée permanente, qui se réunira avec promptitude aussi bien que les Prussiens, et des corps d'armée répandus dans le pays y contribueront.

On ne doit pas oublier non plus que la nation allemande n'est pas la nation française. On dit qu'il faut former de bons sous-officiers. C'est dans le régiment qu'ils pourront se former en France. La France n'a pas une noblesse territoriale maîtresse de la moitié des grades comme en Prusse. Nous voulons la liberté et encore plus l'égalité.

Eh bien ! nous devons former nos sous-officiers avec le système égalitaire de notre propre nation.

Eh bien ! ce n'est pas à l'école qu'on obtient de bons officiers mais au régiment lui-même où la vie des camps, où l'éducation militaire peut seule s'obtenir.

M. le président de la République déclare que le ministre de la guerre lui fait l'honneur de le laisser travailler avec lui. (On rit.)

Où il ajoute M. Thiers, c'est un hommage sincère que j'adresse au général Trochu. C'est un homme d'un savoir profond et d'un dévouement à toute épreuve pour l'énergie concourant qui ne prête dans la situation difficile où nous sommes.

M. le président de la République fait ici plusieurs digressions pour prouver qu'il a l'armée, comme partout dans la société, l'éducation est nécessaire, pour arriver à un bon résultat et l'éducation ne s'obtient que par le temps.

C'est ainsi que la religion est enseignée. C'est elle qui fait l'homme parfait. Mais en général l'homme est éduqué, et modifiable à l'infini.

L'animal a tout d'abord ce qu'il doit avoir pour se mouvoir dans sa vie. Le castor nait architecte. L'homme ne sait absolument rien en naissant ; il ignore tout : et avec l'éducation l'homme devient dans les plus hautes sphères de la pensée, à découvrir la loi de l'univers

Julien Rossi, alors jeune avocat et plaidant à la première cause, il y a vingt-trois ans que nous sommes de la même date, ma naissance, l'assignation pour le jour même de la mort, le procès sur lequel nous avons été assésés.

Je suis porté à croire que l'ex-reine Isabelle ne nous aura aujourd'hui les lenteurs de l'ancienne procédure, et que, s'il ne tenait qu'à elle, M. de Maillé, son bijoutier, pourrait attendre jusqu'à l'année 1944 le règlement de son compte.

Je vous rappelle déjà au mois de janvier de l'année dernière et des exceptions dilatoires successivement présentées par la royale déléguée de la justice, l'incompétence du tribunal de première instance, l'absence de la partie, et, comme les autres, écarté. Sur son appel, la cour qui, — soit dit en passant, — me semble bien vite caduque sur sa personnalité, vient de confirmer encore et simplement la sentence des premiers juges. Voilà maintenant une injustice non redoutable pour les juges de l'Espagne. Ne me parlez pas des représentants dont le coffre a été vidé et dont les héritiers s'épuisent.

Le philosophe de Chislehurst, grâce à une expérience des longtempis acquise, a si mieux que la mère de don Alphonse prévoir les événements et corriger par avance les rigueurs de la fortune. Là quelques épargnes et bail, à l'occasion, faire quelques mille francs de ses affaires, que vous apprenez-vous ? Bonaparte dit que nous sommes les dettes de son gouvernement ? A-t-il offert de payer sa quote-part ?

— Si donc l'ère assimilé aux contribuables de France et républicain à leurs charges ! Bon nous, bourgeois et manants, du réparer au prix des plus lourds sacrifices les désastres de la invasion. C'est notre loi naturel. Il faut d'ailleurs nous laisser entière la virilité de nos d'ailleurs du devoir accompli et se garde de donner un sou pour la libération du territoire. Mais lorsqu'il y a quelque part une injustice, il est indigne à un pamphlétaire napoléonien de lui justice du pays, voir vailé sa grandeur qui s'émoussent. Son patriotisme s'exalte et désintéressé ne connaît plus de limites. Il écrit à Viti et de Villomessant. Il nous payer les frais de l'affaire Trochu. Il offre de condamner douze mille francs de pourvoir. Vous avez peut-être lu sa lettre publiée dans le *Figaro*. Quel bouffon sinistre !

Les peines ne sont pas toutes aussi légères que faciles à exécuter que les amendes. Nous avons depuis un an la triste preuve. Que les condamnés capitales prononcées !

Vendredi Rothru, Doré et Meyer condamné à mort par la cour d'assises de la Seine ; samedi Bernard, par votre cour d'assises du département ; mercredi, 5 juin, Lisbonne par le conseil de guerre de Versailles.

Il est la les douloureuses nécessités du régime social, et si les Prussiens nous reprochent les sévérités de notre justice, je leur répondrai que nous n'avons pas encore acquis le degré de civilisation qui permet de laisser Strasbourg les meurtriers du baron d'Auszu impunis. En fin de compte, je préfère encore nos rigueurs à leurs iniquités. Chez nous, le conseiller von der Goltz passerait du tribunal du juge au banc de l'accusé, et est pas à l'université, mais à la cour d'assises que le savant juriste blinderaient l'occasion de développer ses principes du droit criminel.

De la par de la cour d'assises. Avant-hier, le même jury qui doit connaître vendredi prochain de l'affaire Dubourg avait à se prononcer sur une cause analogue.

Il était là comme une coupe de préface et avant-propos. Je me hâte d'ajouter que, malgré cinq coups de revolver tirés par le mari, le crime était resté à l'état de tentative et que pas une goutte de sang n'avait été versée. Je ferai remarquer, en outre, que le mari de l'accusé, M. Smeysers, un jeune homme de 25 ans, fort intéressant, d'ailleurs, avait accusé la femme coupable et tourné toute sa rage contre l'amant.

Il avait rencontré ce dernier rue Montmartre et avait dit, perdus la tête en voyant face à sa femme qui l'avait déshonoré.

Quelle confiance ! L'amant de M^{me} Dubourg demeurait, tout comme M. de Précorne, des deux écoles, et c'est là que l'épouse dévouée avait, comme M^{me} Dubourg, ses rendez-vous.

La rue des Ecoles, a dit à ce propos M. le président Burin des Rozières, a donc la spécialité des adultères !...

Autre détail :

M^{me} Smeysers, que l'accusé, homme intelligent, honorable et aisé, avait épousé il y a 15 ans par amour, était une jeune ouvrière fortunée, dont la conduite avait été exempte de tout et qui avait mérité un prix d'honneur de la ville de Paris.

Vous voyez que, depuis, elle a quelque peu changé ses principes.

Nous avons parfois devant les tribunaux des exemples plus frappants et étonnamment terribles de retours bizarres du sort et de ces inconstances du caractère.

Un tel, condamné le 8 juillet 1841 à huit ans de réclusion pour vols qualifiés par la cour d'assises de l'Orne, avait reçu, en 1839, l'académie française, le prix Monthyon et se souvint encore de cette jeune veuve d'ailleurs qui, après avoir obtenu, à l'âge de 15 ans, un prix de vertu de 3,000 francs était, 15 ans après, en 1868, condamnée par la cour d'assises d'Aix pour avoir empoisonné son mari.

Il se rapporterait, pour finir, le méchant qui se colporte au palais.

Nous savez qu'aux causes de dimanche dernier c'est *Berryer*, à M. Delattre, qui a été le prix.

Quelle chance ! disait à un magistrat distrait de mes imprudents confrères, vous savez, monsieur le président, nous autres juges nous arrivons à tout...

Oui, lui répondit son malicieux interlocuteur, quand vous vous mettez à quatre pattes.

Et vigoureuse riposte qui fait fuir au moment le tour de la salle des Pas-perdus et que nous commentons en riant.

Z.

LETTRES DE VERAX

Bourg, 2 juin 1872.

Mon cher, si avare de ses faveurs, nous méritait, l'autre jour, une surprise qui devait être une bonne fortune. Venait dans notre pays à traiter un affaire d'intérêt. M. Jean Macé avait retenu par quelques amis et consentait d'improviser une conférence qui devait être la plus complet et la plus légitime succédant à un motif improvisé ne fut jamais mieux à sa place, car tout fut improvisé dans cette séance, discours, l'orateur et le public. A midi les invités n'étaient pas encore posés et il pleuvait à torrents ; mais, à peine ouverte, la salle d'assemblée était envahie par un public nombreux et sympathique. Dans ce public nombreux, composé de toutes les classes de la société, les ouvriers en blouse n'étaient ni les moins nombreux, ni les moins attentifs et les moins recueillis.

Révélation, c'est à eux surtout que s'adressait l'orateur ; mais tout le monde doit faire profit de ses enseignements, car le sujet traitait : L'Education populaire, est de la

« Dès le début, il a marqué, sans ménagement les deux causes de notre chute : l'ignorance du peuple, l'indifférence de la bourgeoisie. Avec le suffrage universel, a-t-il dit, nous sommes tous souverains ; avec le régime républicain, et nul autre n'est possible désormais, il faut absolument que nous exerçons cette souveraineté. »
 La loi sur l'instruction obligatoire aura de bons effets ; mais ces effets ne se feront sentir que dans vingt ans, et nous n'avons pas le temps d'attendre. Il faut donc que la bourgeoisie renonce à son indifférence : il faut qu'elle s'occupe activement des affaires du pays, au lieu de ne songer qu'à ses propres affaires. Il faut aussi qu'elle s'occupe du peuple, moins favorisé et moins instruit, qu'elle lui prête et qu'elle l'instruise. Il faut, en un mot, réaliser le véritable enseignement mutuel à tous les degrés, l'instruction de ceux qui ne savent rien par ceux qui savent un peu, de ceux qui savent un peu par ceux qui savent davantage. »
 En France, a-t-il ajouté, on craint trop de parler en public. Il faut prendre cette habitude des pays libres. Il faut imiter la Suisse, notre voisine. Il faut multiplier les formes de l'enseignement populaire ; ouvrir des conférences, faire des cours, parler au cœur et à l'intelligence du peuple, surtout parler pour instruire et non pour se faire applaudir.
 A ces mots, la salle entière couvre l'orateur d'applaudissements, auquel celui-ci répond par un *Nouveau* accueilli avec tant d'énervement et de bonté la fois, qu'il contient en même temps un blâme et un remerciement.
 M. Macé termine en recommandant aux dames de ne pas se désintéresser de la chose publique, d'encourager leurs maris à faire toujours leur devoir. C'est bien souvent le contraire qui a lieu. Il les engage aussi à travailler de leur côté à l'instruction des ignorants.
 Avant cela, il nous avait justement reproché notre manque de patriotisme, en nous citant l'exemple des jeunes Allemandes élevées dans un pensionnat de Bieblenheim. Toutes, depuis quinze ans, savaient et disaient que l'Alsace appartenirait à l'Allemagne. Toutes sont patriotiques. Le patriotisme est la grande force de l'Allemagne. Tâchons de mettre cette force de notre côté pour lutter contre elle, car la lutte n'est pas finie, les Allemands ne nous trouvent pas assez châtiés. Ils nous haïssent, ils veulent notre anéantissement. Il faut que nous chahutons bien vite pour être en état de leur résister et de tromper leurs sinistres desseins.
 La conférence de M. Macé n'était ni écrite ni préparée. Faute dans ce style familier dont l'auteur de *Histoire d'une bouchée de pain*, le secret, elle a charmé les auditeurs en les instruisant, et ce qui vaut mieux encore, en leur inspirant de salutaires résolutions, car M. Léon Fontaine, professeur de rhétorique au lycée de Bourg, qui a consacré un article, dans le *Courrier de l'Ain*, au compte-rendu de la même séance, nous apprend, — et personne ne peut le savoir mieux que lui, — que parmi ses auditeurs, plusieurs ont pris vis-à-vis d'eux-mêmes l'engagement de mettre en pratique, l'hiver prochain, les conseils de M. Macé, c'est-à-dire d'ouvrir des conférences publiques. C'est une bonne pensée, dont nous acceptons l'espoir avec bonheur et à laquelle nous promettons d'avance le succès qu'elle mérite.
 Après cette bonne nouvelle, je voudrais insister en donner une encore meilleure à mes lecteurs et surtout à mes lectrices, celle de voir M. Macé nous revenir pour ne plus nous quitter. Elle serait malheureusement prématurée et trop incertaine.
 On sait que M. Macé dirige, avec M^{lle} Vernet, le pensionnat du Petit-Château, à Bieblenheim. C'est de la que sont sortis les *Contes du Petit-Château*, le *Théâtre du Petit-Château* et tant d'autres livres charmants chers à l'enfance et à l'adolescence pour les mères de famille.
 Mais, hélas ! on sait aussi que ce pensionnat modèle, le seul peut-être en France où l'on fit des femmes sœurs et véritablement instruites, n'appartient plus à la France. L'homme qui mit et la femme dévouée qui le dirigea ont tant patriotiques pour ne pas songer, à lui rendre.
 C'était dans ce but que M. Macé était venu nous notre département, afin de traiter avec J. M., de l'achat d'un château situé dans les environs de Bourg.
 On dit que la négociation n'a pas abouti. C'est pour des ouvertures ont été faites à M. Macé pour l'engager à transporter l'établissement de Bieblenheim à Bourg ou dans les environs de Bourg.
 Puisse cet espoir se réaliser ! Mais rien malheureusement ne nous autorise encore à y croire.
 Si nous ne réussissons pas à le retenir, il paraît à désirer que la ville de Lyon cherche à l'attirer.
 VERAX.

CHRONIQUE
 L'*Officiel* publie aujourd'hui la nomination de M. Duffre, avocat général à Bordeaux, comme procureur à Lyon, en remplacement de M. Andrieux.
 La lettre de M. Andrieux, que nous avons publiée hier, n'était en réalité que la fin de celle qu'il a adressée à M. le garde des sceaux pour donner sa démission.
 En voici le texte complet, d'après le *Siccle* :
 « Monsieur le garde des sceaux,
 Depuis le 10 septembre 1870, je suis procureur de la République à Lyon. Vous m'ignoriez pas et ses concitoyens savent que j'ai fait mon devoir.
 Diffamé pendant six mois par un journal bonapartiste, j'ai cru que mon honneur et même la dignité de la magistrature étaient intéressés à ce que la justice se prononçât entre moi et l'auteur des calomnies dont j'étais l'objet.
 Je suis soumis à une enquête publique, et diffamateur n'a pu trouver un seul témoin dont la déposition ne me fût favorable ; sur toutes les questions, le jury a répondu par un verdict affirmatif.
 Durant les débats, j'ai été amené à donner aux jurés des explications personnelles. Je crois l'avoir dit avec beaucoup de modération et de convenance, cherchant à concilier avec la réserve que commande mon caractère de magistrat, la sincérité que je devais à ceux dont j'avais fait mes juges.
 Mes adversaires politiques, qui sont ceux du gouvernement, ont dénaturé mes paroles et trahi ma pensée. Ce que j'ai dit, vous le savez, Monsieur le garde des sceaux ; je n'ai rien à en ajouter, rien à rejeter sur les hasards ou les ennuis de l'improvisation, contre lesquels je suis sans défense.
 Je crois être resté digne de servir dans les rangs de la magistrature du gouvernement de la République ; mais je ne veux pas être un prétexte aux attaques de ses adversaires, et je vous prie d'accepter ma démission.
 Je suis, etc.,
 ANDRIEUX. »
 Un arrêté de M. le préfet du Rhône, en date du 12 mars dernier, interdit aux propriétaires ou possesseurs de chiens de les laisser courir autrement que muselés ou tenus en laisse.

En exécution d'une des dispositions de cet arrêté, des boulettes empoisonnées vont être jetées sur la voie publique pour la destruction des chiens errants.

Cette mesure sera renouvelée journellement pendant plusieurs semaines. Il sera de plus dressé des procès-verbaux contre les propriétaires des chiens qui ne se conformeraient pas aux dispositions de l'arrêté.

Le jugement du tribunal civil dans le procès des frères de Caluire n'a pas été prononcé hier à l'audience de la 1^{re} chambre; il le sera probablement mercredi.

Nous aurons deux procès Ponet cette semaine.

Demain l'appel devant la 4^e chambre du jugement qui a condamné pour diffamation M. Braconnier.

Un des jours suivants l'instance en diffamation de M. Gobian contre M. Ponet qui l'a accusé d'avoir subi une condamnation infamante.

M. Braconnier, assure-t-on, est nommé directeur des prisons d'Orléans.

La Saône baisse de plus en plus, et les bâteaux *Mouches*, qui avaient repris hier matin leur service du Vaise au quai Saint-Antoine, ont pu, dans l'après-midi, aller jusqu'à Perache.

Les difficultés encore considérables que présente la navigation, ont occasionné un accident, qui heureusement n'a pas eu de fâcheuses conséquences.

A cinq heures et demie, la *Mouche* n° 11 emmenait à Vaise, quand, au niveau du quai Pierre-Scize, une forte détonation, venant du côté de la machine, se fait entendre. Les passagers, au nombre de cent environ, effrayés, demandent à être débarqués immédiatement.

On aborde sur le bas port, et là, après un examen attentif, on constate la rupture de un des tubes conduisant la vapeur.

Nous comprenons parfaitement que l'administration des *Mouches*, dont le personnel hâte depuis près d'un mois, ait cru devoir profiter du niveau relativement bas des eaux pour occuper des ouvriers qui souffrent d'un long repos; mais c'est encore une grande imprudence. La violence du courant oblige, en effet de forcer la pression de la vapeur, et peut en résulter de grands malheurs.

Les *Parisiens*, munis d'une machine plus puissante, ont pu sans inconvénient faire le voyage de Lyon à Mâcon.

Hier, la police a opéré huit arrestations pour vol ou abus de confiance; deux pour trahis, et une multitude pour vagabondage.

Décidément les affaires reprennent...

Un terrible accident a eu lieu vendredi chez M. Pauriol, à Pierre-Bénite.

Un ouvrier, le nommé Mathevon, était seul près d'une cornue servant à distiller du bois pour la fabrication d'acide pyrolyneux.

Que s'est-il passé? ... On suppose que le malheureux a commis quelque imprudence.

Une formidable détonation se fait entendre; accident; la cornue venait d'éclater, et il n'est guère difficile de croire que le nommé Mathevon n'en ait eu la vie, la crâne écrasé par les fragments.

La mort avait été instantanée.

Cet accident a fait aussi quelques dégâts à l'usine.

Aux environs de nos correspondants, les chiens qui exploitent la rive droite du Rhône, et la rue Grenette à la place Bellecour, ont les fureteurs qui s'en vont d'avance reconnaître les lieux, et se mettre au courant des habitudes, du nombre et des noms des gens de maison.

Le prétexte qu'ils préfèrent pour ces reconnaissances, parce qu'il est lui-même productif, c'est de demander de l'argent. Quand on leur refuse, ou quand les concierges, mis à leur garde, les traquent, ils deviennent enragés... puis un beau jour, le vol a lieu.

Pour enfoncer les panneaux des portes, et les serrures, ils se servent d'instruments perfectionnés. Leur supériorité dans les engins pond à celle de la méthode.

La compagnie lyonnaise des omnibus a prolongé sa ligne de Perrache à Saint-Clair jusqu'au palais de l'Exposition.

Il est malheureux que son service ne commence qu'à dix heures du matin.

Aujourd'hui, demain, et dimanche prochain voyage baladé des Saulées d'Oullins.

Les élections municipales seront nombreuses ce mois dans le département.

Le 16 juin, remplacement de sept conseillers démissionnaires, à Villefranche.

Le même jour, de onze autres démissionnaires à Tارة.

Le 23, probablement, élections des successeurs de Vassel, maire, de ses deux adjoints, de dix conseillers municipaux, à Caluire.

Il est certain maintenant que le gouvernement fait faire à la Monnaie des essais pour fabrication de pièces de 20 centimes en aluminium.

On avait songé d'abord au bronze d'aluminium, mais celui-ci a la couleur de l'or, ce qui pouvait occasionner des erreurs et des tromperies.

L'aluminium est blanc, d'un blanc bleuté et spécial; il est beaucoup plus léger que l'argent et a un son tout autre.

L'économie qui résulterait de l'établissement de la nouvelle monnaie serait, paraît-il, considérable, sans compter, pour le public, l'économie d'avoir sa monnaie de billon sous un moindre volume.

La Suisse a des pièces divisionnaires analogues en nickel.

MM. les horticulteurs qui désirent prendre part au concours d'horticulture sont instamment priés de faire le plus tôt possible leur déclaration pour la deuxième quinzaine.

Grand concours au tir lyonnais aujourd'hui dimanche et demain lundi, de sept heures du matin à sept heures du soir.

Tir aux pigeons libres. — 10 prix sont mis concours.

Des examens auront lieu au mois d'août 1872, à Paris, Valenciennes, Nancy, Saint-Etienne, Orléans, Toulouse, Périgueux, Alais, Chambéry, Alger pour l'admission à l'emploi de gardiens. Les demandes devront être adressées avant le 1^{er} juillet au ministre des travaux publics.

M. Cariot, curé de Tassin, est nommé curé de Sainte-Foy-les-Lyon.

M. Chenevax, curé de Saint-Genest Malifaux, a décédé le 2 juin, dans sa 61^e année.

M. Buisson, ancien curé, aumônier des

deurs de Saint-Charles, à Morinant, est décédé dans sa 78^e année.

M. Gillibert, desservant de Chavanay, nommé la cure de Saint-Symphorien-de-Lay, a été installé le 2 juin, jour de la Fête-Dieu.

M. Bonnelle, vicaire à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmie, est nommé vicaire à Courmayeur.

M. Bernolin, nouveau prêtre, est nommé curé à Saint-Bonnet-le-Coureaux.

M. Tricaud, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Poule.

M. Trénéal, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Saint-Germain-la-Montagne.

M. Banchillon, nouveau prêtre, est nommé curé à Propières.

M. Damon, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmie.

M. Mathieux, nouveau prêtre, est nommé curé à Pouilly-sous-Charlieu.

M. Lancelot, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Mars.

(Écho de Pourvrières.)

M. Ch. Martin, architecte départemental, a pu à l'illustre victime hier, à Bourg, d'une odieuse tentative d'assassinat; il n'a dû la vie qu'à l'énergie de M. Méritan, économiste des hospices. Ici dans quelques circonstances :

M. Samedi dernier, sur un rapport de M. Martin, la commission des hospices avait décidé qu'elle romprait son marché avec les entrepreneurs de la reconstruction de la Charité et qu'elle ferait procéder bientôt à une nouvelle adjudication des travaux. De là un mécontentement que l'on craignait voir dégénérer en une violence de la part des entrepreneurs.

M. Martin ayant refusé la fourniture de briques que M. Colin, l'un des entrepreneurs, présentait, ce dernier en parut si vivement irrité que son associé, M. Quarré, l'a tué il fait tout à coup retentir.

M. Martin était assis sur une pierre, où il se trouvait. Colin, qui rôdait dans la cour et qui avait à moitié vie, arriva en se glissant le long du mur derrière M. Martin et lui tira à bout portant trois coups de revolver; le second atteignant M. Martin à la tête. M. Méritan, surveillant des travaux, qui se trouvait près de Martin, se saisit d'une pierre et en frappa violemment Colin à la face.

Une lutte s'engagea dans laquelle ces trois personnes tombèrent; l'assassin mordait des dents ses forces M. Martin à la jambe, il ne lui prit que contraindre par la violence des coups portés par M. Méritan.

L'assassin, aussitôt sa victime délivrée, couvrit de sa main son visage, d'où on ne le vit que déjà asphyxié.

La blessure de M. Martin n'est pas aussi grave qu'on aurait pu le croire, la balle a fait ricochet sur l'oreille. Mais comme il restait toujours à son adversaire, il est évident qu'il n'a pas été sauvé que par le courage de M. Méritan.

SAINT-ETIENNE. — On assure que, depuis quelque temps, une nouvelle enquête sur l'assassinat de M. de l'Espèce est commencée, que des arrestations auraient eu lieu : il y aurait eu des citations devant M. le juge d'instruction.

Le 7 juin ont commencé devant la cour d'assises de Saint-Etienne les débats de l'affaire Chanéac.

Voici les faits résumés d'après l'acte d'accusation :

Le 28 janvier dernier, le nommé Chanéac, agent de police à Saint-Etienne, avait été dans la maison n° 8 de la rue Saint-Paul, dans une chambre garnie contiguë au logement occupé par deux jeunes filles, les demoiselles Fleurlon.

Chanéac, bien que marié et père de famille, était une conduite déplorables, et à la suite de plusieurs scènes de débauche, les demoiselles Fleurlon, après lui avoir adressé d'abord des reproches dont il ne tint aucun compte, durent leur plainte au propriétaire de la maison.

Une scène de la même nature ayant eu lieu le 31 janvier, les demoiselles Fleurlon menaçaient leur nouveau voisin de signaler sa conduite à ses chefs; Chanéac irrité de cette menace, quitta la chambre vers 10 heures du soir, mais il revint peu après revêtu de son uniforme de sergent de ville et accompagné de six autres agents qu'il avait requis sous prétexte d'exécuter un ordre du commissaire de police; il fit ouvrir au nom de la loi l'appartement de ses voisins, procéda à leur arrestation, les conduisit à la maison de dépôt, y fit laisser toute la nuit et ne les mit en liberté que le lendemain matin, simulant un grand intérêt pour elles et leur recommandant de ne sur cette affaire le secret le plus absolu.

Ces faits ayant été révélés à la justice, Chanéac fut destitué et cité à comparaître, le 16 février, devant le tribunal de police correctionnelle, pour y répondre du délit dont il était redevable coupable.

Il est alors qu'il résolut de se venger contre les demoiselles Fleurlon qu'il considérait comme l'instigateur du procès.

Le 14 février il alla le voir, et, son absence, disait à sa femme de lui recommander de ne pas sortir le lendemain soir, qu'il avait à lui parler. Le lendemain, en effet, il se rendit à la malheureuse Fleurlon, à qui il causa son affaire, qui devait passer le lendemain à la police correctionnelle, et se dit père de la demoiselle Chanéac. Puis, ayant réussi à le faire sortir de chez lui, il lui tira à la tête six coups de revolver à bout portant et le tua.

Pendant deux jours, il put échapper aux recherches de la justice.

Il fut reconnu et poursuivi le 17, à Saint-Etienne, par des agents de police, il le menaça de son revolver et put encore prendre la fuite; mais il fut arrêté le lendemain, 18 février, à la gare Saint-Clément, au moment où, muni d'un passeport pour Marseille, se préparait à monter dans un wagon.

Il était porteur d'un revolver à six coups et de quelques cartouches, d'un passeport en son nom de Joffroy (Joseph), et enfin d'une somme d'argent assez considérable.

Après avoir fait toute résistance était impossible, il fut immédiatement l'aveu de son crime et des motifs de vengeance qui l'ont poussé à le commettre.

Chanéac a déjà subi une condamnation à 8 ans de prison pour vol, et si, antérieurement, il n'avait pu qu'être motivé sa destitution, il avait été d'une façon convenable les fonctions de sous-brigadier des postes et d'agent de police, ses camarades avaient cependant constaté la violence de son caractère.

Par décret du président de la République française, en date du 2 juin, M. Larnage, juge d'appel au tribunal de première instance de Lyon (Loire), est nommé juge au même tribunal en remplacement de M. Duvergier, démissionnaire et nommé juge honoraire.

Le 15 juin les lignes de poste de Lyon à Grenoble, par la Frette, et de Lyon à Vienne, par Vienne, sont supprimées.

En vertu de la même date seront supprimés les relais d'Aubenas, du Moulon et de Vienne, ainsi que la ligne de Lyon à Annonay, avec embranchement d'Annonay à Saint-Rambert.

SITUATION	
DE LA	
BANQUE DE FRANCE	
ET DE SES SUCCURSALES	
le jeudi 5 juin 1872, au matin.	
ACTIF	
Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales	728.707.713 26
Escomptes sur effets échus hier, à recevoir ce jour	1.855.957 29
Effets de Commerce	274.118.861 44
— Effets prorogés	1.300.342.500 »
Bons du Trésor	293.927.172 »
Effets de Paris	42.136.100 »
— Effets prorogés	2.975.800 »
Effets de Province	16.656.900 »
— Effets prorogés	6.899.950 »
Effets de Province	19.077.300 »
— Effets prorogés	15.567.800 »
Effets de Province	1.071.600 »
— Effets prorogés	569.900 »
Effets de Province	60.000.000 »
— Effets prorogés	10.000.000 »
Effets de Province	2.980.750 14
— Effets prorogés	66.473.568 81
Effets de Province	400.000.000 »
— Effets prorogés	4.000.000 »
Effets de Province	3.679.256 »
Effets de Province	2.774.386 36
Effets de Province	65.000.000 »
— Effets prorogés	16.229.728 02
Effets de Province	3.034.935.243 32
PASSIF	
Capital de la Banque	182.500.000 »
— Capital en addition au capital	7.557.220 99
— Capital en addition au capital	10.000.000 »
— Capital en addition au capital	2.980.750 14
— Capital en addition au capital	9.125.000 »
— Capital en addition au capital	4.000.000 »
— Capital en addition au capital	24.364.209 97
— Capital en addition au capital	2.273.315.025 »
— Capital en addition au capital	9.193.867 84
— Capital en addition au capital	158.550.557 65
— Capital en addition au capital	247.414.915 01
— Capital en addition au capital	32.618.804 »
— Capital en addition au capital	1.546.796 »
— Capital en addition au capital	25.655.315 35
— Capital en addition au capital	6.088.254 93
— Capital en addition au capital	14.000.000 »
— Capital en addition au capital	4.093.974 49
— Capital en addition au capital	4.580.241 01
— Capital en addition au capital	17.351.210 94
— Capital en addition au capital	3.034.935.243 32
Certifié conforme aux écritures :	
Le gouverneur de la banque de France,	
ROULAND.	
CRÉDIT LYONNAIS	
SOCIÉTÉ ANONYME	
CAPITAL : CINQUANTE MILLIONS	
— Lyon, Paris, Marseille et Londres	
BILAN AU 31 MAI 1872.	
ACTIF	
Escomptes sur effets échus hier, à recevoir ce jour	11.066.165 60
Effets de Commerce	62.597.473 33
— Effets prorogés	22.419.140 19
Bons du Trésor	38.417.618 46
Effets de Paris	739.697 65
— Effets prorogés	775.793 70
Effets de Province	25.000.000 »
— Effets prorogés	161.015.888 93
PASSIF	
Capital de la Banque	35.923.466 64
— Capital en addition au capital	28.625.497 07
— Capital en addition au capital	11.923.241 67
— Capital en addition au capital	24.077.036 55
— Capital en addition au capital	3.699.297 60
— Capital en addition au capital	6.767.349 40
— Capital en addition au capital	50.000.000 »
— Capital en addition au capital	161.015.888 93
Certifié conforme aux écritures :	
Le Président du Conseil d'Administration,	
H. GERMAIN.	
Le Directeur,	
J. LETOURNEUR.	
3422	
DÉPÊCHES DU MATIN	
10 Juin. — 7 heures du matin.	
Paris, 10 juin.	
Pour les élections de la Somme les	
municipales des deux tiers environ des	
municipales sont connus : M. Barni a	
obtenu 34,452 voix ; M. Cornuau 17,068.	
Dans le Nord l'élection de M. Dere-	
courtier semble assurée.	
A la ville d'Ajaccio a donné à M. Abba-	
di 1,535 voix ; à M. Savelli 415 voix.	
et calme est parfait.	
A la ville d'Auxerre a donné à M. Bert	
50 voix ; à M. Javal 522.	
et grand prix de Paris de cent mille	
francs a été gagné par Cremorne, pre-	
mier ; Barbillon, second ; Reine, troi-	
sième.	
Madrid, 8 juin.	
Le sénat approuve la conduite de	
Franco.	
Dépêches particulières	
Du JOURNAL DE LYON	
New-York, 7.	
114 1/8 Ch. sur France,	

SPECTACLES ET CONCERTS

10 Juin

GRAND-THEÂTRE

La Chatte Blanche

GRANDE FÉRIE

3 actes et 24 tableaux, de MM. Cogniard fra-
 çoué par les artistes du théâtre de la Gaîté,
 Paris. — Décors et costumes entièrement neufs.
 Trois grands ballets, réglés par M. Justamant,
 exécutés par 400 danseuses. — A dix heures,
 splendide *Tableau des Oiseaux*.
 n commencera à 7 heures 1/2.

THÉÂTRE DU GYMNAS

abagaz, comédie en cinq actes, par Victorien
 dou.
 n commencera à 8 heures précises.

THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS

e Grand Duc de Malapa. — Danse. — Un
 dans du coton.
 n commencera à 7 heures 1/2.

SOCIÉTÉ DES CONCERTS DE BELLECOUR.

Première partie.

Ouverture du *Trompette de M. le Prince* (Bazin).
 lève sur l'Océan, valse (Gung'l).
 fantaisie sur la *Fille du régiment* (Genin).
 Ouverture de *Poète et paysan* (Suppé).

Deuxième partie.

Ouverture du *Lac des Fées*, — 1^{re} audition —
 (Auber).
 grande fantaisie sur les *Huguenots* (A. Lui-
 gini fils).
 Marche turque (Mozart).
 Le galop des Sirènes (Neumann).
 n commencera à 8 heures.

MUSIQUE DU 98^e DE LIGNE.

De 5 à 6 h. du soir.

Robert (Meyerbeer).
Rigoletto (Verdi).
 Corza, polka (V. Buot).
Le Barbier (Rossini).
 Galop Jacquard (V. Buot).

	POIDS	PAIRS	JAPON	CHINE	BENGAL	LEVANT	BROS.	ITALIE	PEKIN	FRANCE	SORTES	NOMBRE
Organsins.....	24044	7	9	14	4	4	67	9	150	313	Organsins.....	277
Trames.....	14800	34	6	6	4	4	55	3	69	31	Trames.....	311
Grèges.....	22585	36	83	11	47	47	45	3	10	3	Grèges.....	304
Divorces.....	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	Divorces.....	21
Ballots pesés.....	61429	77	139	31	33	51	182	16	313	857	Ballots pesés.....	357

BALLOTS PESÉS

Le nombre des opérations de décausage a été de :

	1904	1905
Organsins.....	329	20015
Trames.....	958	18218
Grèges.....	209	139
Divorces.....	21	148

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

AUBERNA, 8 Juin.

Organsins.....	1192
Trames.....	420
Grèges.....	301
Ballots pesés.....	1513

Opérations de décausage..... 141
 Dernier numéro placé..... 12747

AVIGNON, 8 Juin.

Organsins.....	53	52
Trames.....	1064	91
Grèges.....	232	11
Total.....	1350	54

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du 9 Juin

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

BAROMÈTRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
à maxima	à minima	du ciel	à 7 h. du m
3 ^e .. + 19 ^e ..	0,741	couvert	S-O
Sur de la Saône au-dessus de l'étiage... 3,00 ^e			
Sa température..... + 16 ^e			
Sur du Rhône au-dessus de l'étiage... + 1,00 ^e			
Sa température..... + 15 ^e			
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 31..... 0,063			

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Emission à 470 fr.

OBIGATIONS FONCIÈRES DE 500 FR. 5 1/2

émission au pair d'obligations communales
 à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance,
 souscrit à Paris, au Crédit foncier de
 France, rue Neuve-des-Capucins, n° 19 ;
 dans les départements, aux recettes des finan-
 ces, chez MM. les notaires et chez tous les
 souscripteurs du Crédit foncier. 3324

ARTISTES AMÉRICAINS

32, rue de Lyon, 32 2855

CAFÉ-RESTAURANT

Jeon Maderni

RUE DE LYON, 19, & PLACE DE LA BOURSE

Grand salon au 1^{er} pour noces et repas de
 100 personnes.
 Entrée du restaurant : place de la Bourse.
 3038

AMÉLIORATION DE DOMICILE

docteur MOURGUE, successeur de M.
 docteur JOUFFROY, dentiste, a transféré son
 cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me Laurent PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constantine, n. 10, successeur de Me A. Trouvé.

VENTE
sur licitation judiciaire, en deux lots, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi vingt-neuf juin mil huit cent soixante-douze, à midi.

Premier lot.
MAISON sise à Lyon, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 42.

Mise à prix..... 10,000 fr.
Deuxième lot.
MAISON (Vaise), rue du Chapeau-Rouge, 17.

Mise à prix..... 5,000 fr.
Outre les charges.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Laurent Pignaud, avoué poursuivant, rue Constantine, 10; à Me Flory, avoué co-licitant, place des Jacobins, 9, et au greffe pour voir le cahier des charges.

Pour extrait, Laurent PIGNAUD.

Etude de Me MICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, numéro 10.

VENTE
par voie de bénéfice d'inventaire, en un seul lot, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de Me Mury, notaire à Saint-Genis-Laval (Rhône), le dimanche trente juin mil huit cent soixante-douze, à midi, d'une

PROPRIÉTÉ
consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes et pré, situés sur la commune de Saint-Genis-Laval (Rhône), avec cave et pressoir, dépendant de la succession bénéficiaire de Jean Baudrand, sur la mise à prix de cinq mille francs, ci..... 5,000 fr.

Outre les charges.
Pour extrait, Micolier, avoué.

Etude de Me RAMBAUD, notaire à Fontaines-sur-Saône, et de Me TERRAS, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39.

VENTE
aux enchères publiques, après décès, en l'étude et par le ministère de Me Rambaudo, notaire à Fontaines-sur-Saône, d'un

FONDS DE MENUISIER
situé à Fontaines-sur-Saône, rue des Péres, en l'étude et par le ministère de Me Rambaudo, notaire à Fontaines-sur-Saône, d'un

judicement rendu par la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, le dix-huit mai mil huit cent soixante-douze, enregistré, expédié, notifié et signifié.

Et à la requête de monsieur Pierre Dupont, ouvrier menuisier, demeurant à Fontaines-sur-Saône, lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et par la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, ou il demeure, rue de la Bourse, 39;

En présence de:
1° Monsieur Antoine Nadin, menuisier, demeurant à Nadin, tuteur ad hoc de la mineure Marie Dupont;

Lequel fait élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué

en la personne de Me Suc, avoué près le tribunal civil de Lyon, ou il demeure, rue Saint-Dominique, 5;

2° de monsieur Claude-Philippe Dupont, rentier, demeurant à Couzon-au-Mont-d'Or, subrogé tuteur de la mineure Marie Dupont.

Lequel n'a pas constitué avoué. En conséquence, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, le lundi dix-sept juin mil huit cent soixante-douze, à l'heure de dix du matin, en l'étude et par-devant Me Rambaudo, notaire à Fontaines, il sera procédé à la vente en bloc et aux enchères, du fond de menuiserie avec clientèle, marchandises et acheminement, dépendant de la succession du sieur Benoit-Jean-Baptiste Dupont, qui était menuisier à Fontaines, ou il est décédé.

Mise à prix..... 800 francs. Outre les clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me Rambaudo, notaire.

S'adresser, pour les renseignements et prendre connaissance du cahier des charges, à Me Rambaudo, notaire à Fontaines. 3425

Etude de Me Pierre BAUD, notaire à Lyon, place des Squares, 1.

Adjudication amiable
en deux lots, en l'étude et par le ministère de Me Baud, notaire, le lundi dix juin à une heure de relevée.

Premier lot.
UNE MAISON
sise à Lyon, à l'angle de la rue des Trois-Pierres et de la rue Sainte-Jeanne ou elle porte le numéro 43 et prend son entrée.

Cette maison se compose de rez-de-chaussée de quatre pièces, un premier étage de deux pièces, cour sur la derrière, ouvrant sur la rue Sainte-Jeanne, et pompe à eau claire.

La superficie du terrain est de quatre-vingt mètres soixante-dix mètres carrés.

Deuxième lot.
une maison sise à Lyon, rue de la Madeleine, numéro 72, ayant rez-de-chaussée et cour commune.

Mise à prix du premier lot..... 2,000 fr.
Mise à prix du deuxième lot..... 2,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude de Me Baud, notaire, rédacteur du cahier des charges. 3423

Etude de Me L. CHEVILLARD, avoué à Lyon, petite rue Longue, 1.

D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du tribunal civil de Lyon, le vingt-deux mai mil huit cent soixante-douze, enregistré et expédié en due forme.

Entre le sieur François FINIÈRE, sculpteur sur bois, demeurant à Lyon, ci-devant rue Vaudrey, numéro 13, actuellement rue Moncey, numéro 36, admis au bénéfice de l'assistance judiciaire, par décision du bureau de Lyon, en date du trois janvier mil huit cent soixante-douze.

Et dame ASTEY, épouse dudit François Finière, ladite dame sans profession, domiciliée de droit avec son mari mais résidant de fait chez le sieur Astey, son père, tuteur ad hoc de la mineure Marie Dupont;

Lequel fait élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué

en la personne de Me Suc, avoué près le tribunal civil de Lyon, ou il demeure, rue Saint-Dominique, 5;

2° de monsieur Claude-Philippe Dupont, rentier, demeurant à Couzon-au-Mont-d'Or, subrogé tuteur de la mineure Marie Dupont.

Lequel n'a pas constitué avoué. En conséquence, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, le lundi dix-sept juin mil huit cent soixante-douze, à l'heure de dix du matin, en l'étude et par-devant Me Rambaudo, notaire à Fontaines, il sera procédé à la vente en bloc et aux enchères, du fond de menuiserie avec clientèle, marchandises et acheminement, dépendant de la succession du sieur Benoit-Jean-Baptiste Dupont, qui était menuisier à Fontaines, ou il est décédé.

Mise à prix..... 800 francs. Outre les clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me Rambaudo, notaire.

S'adresser, pour les renseignements et prendre connaissance du cahier des charges, à Me Rambaudo, notaire à Fontaines. 3425

Etude de Me Pierre BAUD, notaire à Lyon, place des Squares, 1.

Adjudication amiable
en deux lots, en l'étude et par le ministère de Me Baud, notaire, le lundi dix juin à une heure de relevée.

Premier lot.
UNE MAISON
sise à Lyon, à l'angle de la rue des Trois-Pierres et de la rue Sainte-Jeanne ou elle porte le numéro 43 et prend son entrée.

Cette maison se compose de rez-de-chaussée de quatre pièces, un premier étage de deux pièces, cour sur la derrière, ouvrant sur la rue Sainte-Jeanne, et pompe à eau claire.

La superficie du terrain est de quatre-vingt mètres soixante-dix mètres carrés.

Deuxième lot.
une maison sise à Lyon, rue de la Madeleine, numéro 72, ayant rez-de-chaussée et cour commune.

Mise à prix du premier lot..... 2,000 fr.
Mise à prix du deuxième lot..... 2,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude de Me Baud, notaire, rédacteur du cahier des charges. 3423

Finèvre a été séparé de corps et de biens d'avec ladite dame Mélanie Astey, sa femme, et les parties ont été renvoyées devant le président de la chambre des notaires pour procéder à la liquidation et des reprises de la femme Finèvre et de la communauté.

Me L. Chevillard, avoué, a occupé dans l'instance pour ledit sieur Finèvre.

Pour extrait:
Signé: CHEVILLARD, avoué.

Etude de Me DIDIER, avoué à Lyon, place de Lyon, 53.

VENTE VOLONTAIRE
sur publications judiciaires en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi vingt-neuf juin mil huit cent soixante-douze, en cinq lots, sans enchère générale:

1° D'une belle propriété d'agrément, située à Caluire, quai de Cuire, 21, composée de maison d'habitation, ayant vingt pièces, cour, remise, cour, jardin, terrasse, salles d'ombrages, pavillons, chapelle, fontaines, etc.

Revenu susceptible d'augmentation..... 1,800 fr.
Mise à prix..... 25,000 fr.

2° D'une maison, située à Caluire, quai de Cuire, 22, ayant rez-de-chaussée et deux étages, percés chacun de six croisées sur le quai.

Revenu..... 860 fr.
Mise à prix..... 10,000 fr.

3° D'une maison, joignant la précédente, ayant rez-de-chaussée et deux étages, percés chacun de six croisées sur le quai et sur la derrière.

Revenu..... 1,100 fr.
Mise à prix..... 12,000 fr.

4° D'une maison faisant suite à la précédente, ayant rez-de-chaussée et deux étages, percés chacun de six croisées, deux étages et greniers au-dessus, chaque étage est percé de six croisées sur le quai.

Revenu..... 2,140 fr.
Mise à prix..... 2,500 fr.

5° Et d'une maison faisant suite à la précédente, ayant rez-de-chaussée et deux étages et greniers au-dessus, elle est percée à chaque étage de six croisées, avec aile sur cour en briques et bois et autres petits corps de bâtiments au midi.

Revenu..... 1,400 fr.
Mise à prix..... 15,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Me Didier, avoué à Lyon, place de Lyon, 53, poursuivant et dépositaire d'une copie du cahier des charges. 3412

MME CHRÉTIEU
de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à tirer avec grand succès la stérilité et ses diverses affections.

Mme Chrétieu compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues.

Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir.

9, rue de Bourbon, au 1er, Lyon.

Compagnie anonyme

DES DOMBES & DES CHEMINS DE FER

DU SUD-EST

Capital: 12,500,000 fr.

Le Conseil d'administration de la compagnie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est, a l'honneur d'inviter MM. les actionnaires de cette société à se réunir en Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, à Lyon, au palais du Commerce, dans la salle des réunions industrielles, le jeudi 20 juin 1872, à 2 heures de l'après-midi.

Pour y assister il faut être propriétaire de vingt actions.

On ne peut se faire représenter que par un autre membre de l'Assemblée.

Obligations: Le Conseil d'administration de la compagnie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est, a l'honneur d'informer MM. les porteurs d'obligations de la compagnie que le tirage au sort de celles qui sont remboursables le 1er octobre 1872, aura lieu le même jour, 20 juin, à 8 heures du soir, à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires.

RECETTE EAU RECETTE
signée CAGLIOSTRO signée CAGLIOSTRO
D' BALSAMO

Pour rendre infailliblement
AUX CHEVEUX ET A LA BARBE
leur couleur primitive et en prévenir la décoloration
ON L'EMPLOIE SOI-MÊME

Chacun porte l'essayer, ne fût-ce que pour le nom qu'elle porte et les souvenirs auxquels elle se rattache.

Le Flacon, 6 fr. — 3 flacons suffisent.
EAU BALSAMIQUE contre la chute des cheveux, 6 fr.

Pour recevoir franco, joindre 1 fr. en plus au mandat-poste à M. CONSTANT, 106, boulevard Sébastopol, Paris.

Dépôt à Lyon: chez M. BRIANT, coiffeur-parfumeur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106. 3051

Compagnie d'Assurances

CONTRE LE BRIS DES GLACES

LA PARISIENNE

FONDÉE LE 24 OCTOBRE 1829

Siège social à Paris, 11, rue de la Grange-Batelière

AGENTS GÉNÉRAUX A LYON

MM. FLACHAT ET COCHET, miroitiers-décorateurs, 2, rue Dunois ou 10, place Bellecour. — S'y adresser pour traiter. 3358

ASTHME

REMÈDE D'ABYSSINIE

D'EXIBARD

pharmacie, rue St-Martin, 125, Paris.

Traitement curatif, assurant la guérison complète de l'Asthme, de l'oppression, des suffocations, toux nerveuse, du catarrhe et de la coqueluche.

Boîte, 5 francs. — Demi-boîte, 3 francs.
Dépôt à Lyon, pharmacie BARRON, 3, rue de Lyon. A la même pharmacie, dépôt du Vin de Quinquina, tonique et fébrifuge. 3123

ALLEVARD-LES-BAINS (Isère)

HOTEL DU LOUVRE

BERTHET, propriétaire-directeur

Cet Hôtel se recommande à MM. les Étrangers par sa bonne table et le confort de ses appartements.

OMNIBUS DE L'HOTEL A LA GARE DE GONCELIN-ALLEVARD

3259

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon: 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

EN VENTE

A L'AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

14, RUE CONFORT, 14

et chez tous les libraires

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DU

COMMERCE DE LYON

et du département du Rhône

ANNÉE 1872

Contenant les noms des habitants de Lyon, classés par rues, par lettres alphabétiques et professions, ainsi que l'indication des commerçants, industriels, etc., etc., des principales localités du département, De plus, une partie administrative renfermant nos nouvelles administrations.

PRIX: RELIÉ, 8 FR.; BROCHÉ, 7 FR.

MAISON ÉLIAS HOWE

PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU

32, 33, 34, 36, 38

N'ACHETEZ PAS DE MACHINES À COUDRE

SANS EXIGER LE MÉDAILLON AMÉRICAIN

MALADIES DE L'ESTOMAC et des INTESTINS

sont toujours guéries par la

LIQUIDE DE BESSON

au sirop d'écorce d'orange amère.

Les expériences faites depuis dix ans ont établi d'une façon irrécusable la valeur du Sirop de Pepsine Besson, comme digestif et anti-neurvé.

Il calme en peu de jours les vomissements spasmodiques, tiraillements, douleurs ou crampes d'estomac, et facilite la digestion en sollicitant la sécrétion du suc gastrique. Il est employé avec le plus grand succès toutes les fois qu'il y a irritation d'intestins, soit constipations opiniâtres ou diarrhées chroniques.

Prix: 3 francs.

Dépôt: pharmacie BESSON, cours Morand, 12, à Lyon, et dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

Nouvelle Encre

J. Gardot & Co

à Lyon, rue de la République, 106

Nouvelle Encre violette noir

qui ne s'efface pas

chez tous les écrivains.

BENZINE J. GARDOT

à Lyon, rue de la République, 106

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.

Le flacon 2 fr. 50

Dépôts à Lyon chez M. BEKLE, parfumeur, 11, rue de Lyon, et au Bazar de la Concorde.

3092

ON DEMANDE à emprunter

de dix mille francs en rentes

viagères. Bonnes garanties.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE des courtiers

en librairie, cours de Brosses, 9

à Lyon, de 8 heures à midi. 3287

TARNAVASSI brochure, rue

Ferrandière, n. 6, à Lyon.

Rogures fines pour emballage.

Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. — Leçons de diction pour le chant en langue italienne. — S'adresser au bureau du journal.

Un Exposit

de Paris, inventeur de plusieurs objets de nécessité première, figurant à l'Exposition de Lyon, demande un associé ou intéressé pouvant disposer de 8 à 10,000 fr. — Affaire sérieuse offrant de réels et grands bénéfices. S'adresser à M. FOURNIER, directeur de la Publicité lyonnaise, 14, rue Confort, 3401

L'ORIENTALINE

Teinture instantanée; la meilleure pour se teindre soi-même. — Succès garanti. En vente au dépôt général, MAISON ROCHON, rue Grenette, 34. — Grand modèle, 8 fr.; petit modèle, 3 fr. 50. 3278

Paris 1849. Pays-Bas 1860. Vienne 1865. Paris 1870. Paris 1875.

Médaille de bronze. Méd. de bronze. Méd. de bronze. Médaille d'or. Médaille d'argent.

DESNOIX & C

pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris

— 0 —

HÉMATOSINE

DE TABOURIN LEMAIRE

Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

L'HÉMATOSINE est donc un produit naturel bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature.

L'HÉMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très-bien, sans amener ni fatigue, ni dégoût.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.

Avec l'HÉMATOSINE, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force.

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

UN BEAU VOLUME IN-8° RAISIN

De 37 feuilles, 584 pages..... 9 fr.

FRANCO par poste contre MANDAT..... 9 fr.

Extrait du Sommaire:

Introduction inédite du général Trochu. — Articles du Figs. — Réponses de MM. de Villemessant et Vitu. — Réponse du général Trochu. — Disposition des 48 tomes. — Les débats. — Plaidoirie complète de M. Allou. — Réquisitoire de l'avocat général. — Plaidoirie de M. Grandperret et de M. Lachaud, d'après le Figs. — Réponse complète du général Trochu. — 28 documents divers cités au cours des débats. — 27 pièces justificatives inédites: 6 lettres du général Neumayer; 1 lettre du maréchal Vallant; 2 du général Trochu; 1 du général Pallikau; 15 circulaires, dépêches, déclarations et rapports divers; 1 lettre de Mgr Dupanloup. — Conclusion du général Trochu.

J. HETZEL et C^e, Éditeurs de la Géographie illustrée de la France, par Jules VERNE et Th. LAVALLÉE, 10 fr. — 18, rue Jacob, Paris

PRIX 8 FRANCS

PAR POSTE 9 FRANCS

L'EMPIRE ET LA DÉFENSE DE PARIS

DEVANT LE JURY DE LA SEINE. — INTRODUCTION & CONCLUSOIN

PAR LE GÉNÉRAL TROCHU

Seule Édition renfermant Les Débats dans leur complet

AUGMENTÉE DE 28 NOUVEAUX DOCUMENTS, SUIVIE DE 27 PIÈCES JUSTIFICATIVES INÉDITES ET DU TESTAMENT DU GÉNÉRAL TROCHU, AVEC SFS APPENDICES.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE LYON

Constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce

Abréviations: N. nominal. — M. manque. — S. C. sans cours.

Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et extropé, et hors barrière.

Le 7 juin 1872.

Grains et Farines	les 100 k.	CAFÉ	Guadeloupe habitant	les 100 k.	ACIDE acétique arts	les 100 k.
BLÉ de France	32.50 33	—	Martinique	370 375	— tartrique	65
— exotique	28 36	—	Bourbon pointu	330 450	ALUN épuré	440 450
SEIGLE	17.50 18	—	Moka Zanzibar	330 450	BOIS Campeche-Laguna	25.50 26
ORGE de brasserie	15.50 16	—	—	—	— Cuba	—
— de mouture	15.50 16	—	—	—	— Sainte-Marthe	—
AVOINE	17.50 18	—	—	—	CACAO jaune	63 64
SON	14.50 15	—	—	—	CHLORURE de chaux 100 degrés	36 38
FARINE de boul. 1 ^{re}	58 59	—	—	—	CHROMATE rouge	235 230
— ronde	53 54	—	—	—	COCHENILLE Zaccatille	8.45 8.50
FÉGULE indigène	42 45	—	—	—	— Canaries grises	7.25 7.50
RIZ Pégu	—	—	—	—	CRÈME de tartre	2